



Union
Nationale des
Syndicats des
Masseurs
Kinésithérapeutes
Libéraux

Destinataire : Monsieur Frédéric VAN ROEKEGHEM UNCAM 50 Avenue du Professeur LEMIERRE
Directeur Général de L'UNCAM 75986 PARIS CEDEX 20

Le Vendredi 28 Mai 2010

Monsieur le Directeur Général,

Cette journée de protestation de la profession nous permet d'exprimer ici constats, griefs et revendications.

Les conditions d'exercice qui prévalent aujourd'hui sont diamétralement opposées à celles qui avaient vu notre profession et la Sécurité sociale signer des accords permettant l'accès aux soins pour tous à une époque où le patient était au centre des préoccupations.

Les constats :

- Les lettres clefs n'ont pas été revalorisées depuis plus de 11 ans !
- Les honoraires s'établissent sur la base d'enveloppes fermées dans le cadre de PLFSS qui ne prennent pas réellement en compte l'évolution démographique des professionnels et de la population !
- Les différentes indemnités de déplacements, complexes et obsolètes, ne correspondent plus depuis bien longtemps ni au temps de trajets ni à l'utilisation de nos véhicules. Elles limitent aujourd'hui l'accès aux soins et provoquent un trouble au niveau de la santé publique, perturbant au passage la vision d'une carte sanitaire, elle-même déjà bien complexe à définir !
- Notre Nomenclature comporte des actes complètement sous évalués comme le DLM des membres en présence d'un lymphoedème vrai, la rééducation maxillo-faciale, la rééducation vestibulaire enfin le problème de la facturation de 2 actes effectués le même jour avec 2 prescriptions distinctes pour 2 pathologies différentes n'est toujours pas résolu malgré un accord trouvé lors d'une réunion bipartite le 14/02/2008 ! Nous demandons l'alignement des cotations avec les autres professions de santé, notamment les orthophonistes sur la cotation des bilans. Nous réclamons la création d'une cotation spécifique pour la réhabilitation respiratoire dans le cas des BPCO.
- La remise en cause des « DE », restreint le champ de liberté des professionnels qui les appliquent par nécessité économique devant la faiblesse de notre lettre clef et conduisent certains de nos confrères devant les commissions de pénalités au titre de suspicion de fraude ou même d'escroquerie ! Inquiétude grandissante et exaspération en raison du harcèlement des CPAM et des tourments imposés à nos confrères: nomenclature, DE, transmission des prescriptions.
- L'ASV est malmenée dans des proportions inacceptables et pour des motifs qui ne le sont pas plus. Cette atteinte grave à nos retraites menace non seulement le « futur » de nos professionnels qui exercent une profession dont la pénibilité est reconnue mais détériore également au quotidien et sans délai, le climat social !

SYNDICAT NATIONAL DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES-REEDUCATEURS
SIEGE SOCIAL : 15, RUE DE L'EPEE DE BOIS, 75005 PARIS – TEL. : 01.45.35.82.45 – FAX : 01.47.07.70.23
Internet : www.snmkr.fr – E-mail : secretariat@snmkr.fr - ENREGISTREE SOUS LE N° 19 395

Objectif Kiné
SIEGE SOCIAL : 5, place BLANCHE- 75009- PARIS - Tel : 01 49 95 08 13
Internet : <http://www.objectif-kine.com/> - E mail : ok@objectif-kine.com -

- La réforme de la DEP et l'établissement de la DAP loin de permettre les simplifications attendues seront de véritables "usines à gaz" et ni les professionnels ni l'Assurance Maladie n'en tireront d'avantages en termes de gestion des personnels, de gain de temps ou d'efficience !
- Les abus de placement en SSR malgré les études produites et contrairement aux engagements pourtant pris par l'UNCAM perdurent et s'amplifient comme le démontrent vos chiffres d'activité 2009 pour les CRF. Nous dénonçons l'aspect discriminatoire des référentiels qui ne seront pas imposés aux CRF malgré votre engagement d'harmoniser les modalités d'application de ces référentiels entre la kinésithérapie libérale et les SSR.
- L'édification de la carte sanitaire et l'établissement des zones de sur ou de sous-densité s'élaborent sans réelle concertation et sans analyse affinée des situations concrètes.

Nos revendications légitimes :

- Réévaluation de nos lettres clefs et harmonisation du montant des indemnités de déplacement à 4 euros, création à brève échéance d'un acte global à domicile incluant l'acte technique de rééducation et l'indemnité forfaitaire de déplacement hors IK afin de mieux répondre à la demande de l'hospitalisation à domicile et de permettre le maintien à domicile des personnes âgées (priorité du gouvernement) .
- Maintien des « DE » et établissement d'un secteur 2 dans des cadres à définir.
- Simplification réelle et concertée à la fois de la NGAP et des procédures administratives telles DEP ou DAP.
- Rétablissement des conditions liées à l'ASV.
- Reprise des discussions sur la carte sanitaire avec un travail préparatoire concerté au niveau local, mise en place d'une véritable politique incitative pour répondre à la problématique des bassins de vie en réelle difficulté de démographie professionnelle.

Monsieur le Directeur Général, sachez que les Masseurs Kinésithérapeutes n'accepteront pas de voir plus longtemps leur profession humiliée et dégradée, leur avenir hypothéqué ainsi que leurs patients menacés.

Cette journée ne constitue qu'un début. Les assurés sociaux et l'ensemble des ayants droits seront mis au centre des problématiques exposées et nous saurons à la fois par nos actions, nos communications et nos propositions, mettre en place les conditions d'évolution justes autant qu'attendues par l'ensemble des citoyens concernés.

Si aujourd'hui il n'est plus envisageable financièrement de soigner l'ensemble de la population, il faudra que notre gouvernement et vous-même, ayez le courage de l'annoncer, sans chercher de fausses excuses, ni de boucs émissaires surtout auprès des professionnels de santé pourtant dévoués à leurs patients.